



**LIGUE REGIONALE GRAND EST DE BASKETBALL
COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE
FAUTES TECHNIQUES
PV N° 14 DU 5 MAI 2022**

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, les décisions adoptées par la Commission Régionale de Discipline dans le cadre des dossiers suivants.

En application de l'article 23 du Règlement Disciplinaire Général de la FFBB, les présentes décisions sont exécutoires selon les modalités prévues.

A l'encontre de ces décisions, un appel pouvait être interjeté devant la Chambre d'Appel dans sa section disciplinaire, dans les sept (7) jours ouvrables à compter de la notification des présentes décisions, conformément aux dispositions de l'article 19 du Règlement Disciplinaire Général.

L'introduction de ce recours doit obligatoirement être accompagnée d'un cautionnement d'un montant de 310 Euros, prévu par les dispositions de l'article 19.2 du Règlement Disciplinaire Général.

En application de l'article 19.4 du Règlement Disciplinaire Général, l'appel n'est pas suspensif.

Selon l'article 23.3 du Règlement Disciplinaire Général, tout(e) licencié(e), sous le coup d'une sanction lors d'une rencontre qui doit être reportée (remise, à jouer ou à rejouer), ne pourra participer à cette rencontre même si à la date de celle-ci, sa sanction a pris fin.

Un(e) licencié(e) quel que soit le type de licence dont il(elle) est titulaire ne peut, pendant la durée de sa suspension ou de son interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives, participer à des rencontres officielles ou amicales, et représenter une association ou société sportive vis à vis de la Fédération, des organismes fédéraux et des autres associations ou sociétés sportives.

**CRD N° 014 - 2021/2022 – Monsieur MAHLER Nathan licence n° VT930277
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport**

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de DM3 C n° 16200 du 14/11/21
- 2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DM3 C n° 16200 du 14/11/21
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DM3 C n° 16201 du 21/11/21

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur MAHLER Nathan licence n° VT930277 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur MAHLER Nathan licence n° VT930277 de MARLENHEIM BC s'établira lors du week-end du VENDREDI 10/12/2021 au DIMANCHE 12/12/2021 inclus comprenant la rencontre DM3 poule C N° 16220 MARLENHEIM BC-FURDENHEIM du 12/12/2021

Frais de procédure :

L'association sportive de MARLENHEIM BC devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

**CRD 057-2021/2022 – Monsieur PETERS Jean-Baptiste licence n° VT034925
3ème Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport**

1ère Faute Technique lors de la rencontre de RMU20 A N° 20015 DU 2/10/21
2ème Faute Technique lors de la rencontre de PNM C N° 1087 DU 6/11/21
3ème Faute Technique lors de la rencontre de RMU20 A N° 20147 DU 26/02/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur PETERS Jean-Baptiste licence n° VT034925 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur PETERS Jean-Baptiste licence n° VT034925 de TETRAS BASKET VOSGES s'établira lors du week-end du VENDREDI 25/03/2022 au DIMANCHE 27/03/2022 inclus comprenant la rencontre RMU20 POULE A N° 20185 TETRAS BASKET VOSGES-MULHOUSE PFASTATT du 27/03/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de TETRAS BASKET VOSGES devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

**CRD 058-2021/2022 – Monsieur BOUQUET Paul Edouard licence n° VT910364
3ème Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport**

1ère Faute Technique lors de la rencontre de RM2 B N° 2135 DU 4/12/21
2ème Faute Technique lors de la rencontre de RM2 B N° 2208 DU 22/01/22
3ème Faute Technique lors de la rencontre de RM2 B N° 2274 DU 5/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur BOUQUET Paul Edouard licence n° VT910364 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur BOUQUET Paul Edouard licence n° VT910364 de GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS s'établira lors du week-end du VENDREDI 25/03/2022 au DIMANCHE 27/03/2022 inclus comprenant la rencontre RM2 POULE B N° 2315 GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS 2 - LA FERTONNE FERRE-CHAMPENOISE du 26/03/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

**CRD 059-2021/2022 – Monsieur GRANDJEAN Maxime licence n° VT970012
3ème Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport**

1ère Faute Technique lors de la rencontre de RM2 B N° 2028 DU 2/10/21
2ème Faute Technique lors de la rencontre de RM2 B N° 2111 DU 20/11/21
3ème Faute Technique lors de la rencontre de RM2 B N° 2271 DU 5/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur GRANDJEAN Maxime licence n° VT970012 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur GRANDJEAN Maxime licence n° VT970012 de EVEIL RECY ST MARTIN s'établira lors du week-end du VENDREDI 25/03/2022 au DIMANCHE 27/03/2022 inclus comprenant la rencontre RM2 POULE B N° 2312

Frais de procédure :

L'association sportive de EVEIL RECY ST MARTIN devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

**CRD 060-2021/2022 – Monsieur BEYL Guillaume licence n° VT823041
3ème Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport**

1ère Faute Technique lors de la rencontre de PNM A N° 1108 DU 4/12/21
2ème Faute Technique lors de la rencontre de PNM A N° 1181 DU 30/01/22
3ème Faute Technique lors de la rencontre de PNM A N° 1236 DU 5/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

✓ **D'infliger à Monsieur BEYL Guillaume licence n° VT823041 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

**La sanction de Monsieur BEYL Guillaume licence n° VT823041 de AS KAYSERSBERG/AMMERSCHWIHR BCA s'établira lors du week-end du VENDREDI 25/03/2022 au DIMANCHE 27/03/2022 inclus comprenant la rencontre PNM POULE A N° 1272
SI GRAFFENSTADEN 3 - AS KAYSERSBERG/AMMERSCHWIHR BCA 2 du 27/03/2022**

Frais de procédure :

L'association sportive de AS KAYSERSBERG/AMMERSCHWIHR BCA devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

**CRD 061-2021/2022 – Monsieur BOSCUS Cédric licence n° VT791306
3ème Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport**

1ère Faute Technique lors de la rencontre de PNM C N° 1122 DU 4/12/21
2ème Faute Technique lors de la rencontre de PNM C N° 1251 DU 5/03/22
3ème Faute Technique lors de la rencontre de PNM C N° 1251 DU 5/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

✓ **D'infliger à Monsieur BOSCUS Cédric licence n° VT791306 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

**La sanction de Monsieur BOSCUS Cédric licence n° VT791306 de AS CHAMPIGNEULLES BB s'établira lors du week-end du VENDREDI 01/04/2022 au DIMANCHE 03/04/2022 inclus comprenant la rencontre PNM POULE C N° 1304
AS CHAMPIGNEULLES BB - LUDRES PT ST VINCENT
du 02/04/2022**

Frais de procédure :

L'association sportive de AS CHAMPIGNEULLES BB devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

CRD 068-2021/2022 – Monsieur RODICQ Valentin licence n° VT920384
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de PRM A N° 1012 DU 14/11/21
- 2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de PRM A N° 1020 DU 21/11/21
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de PRM-P2 A N° 1008 DU 13/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur RODICQ Valentin licence n° VT920384 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur RODICQ Valentin licence n° VT920384 de ES HAGONDANGE s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre PRM-P2 POULE A N° 1023 THIONVILLE BC 2 - ES HAGONDANGE 2 du 01/05/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de ES HAGONDANGE devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

CRD 069-2021/2022 – Monsieur LEGROS Willy licence n° VT870291
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 B N° 2174 DU 15/01/22
- 2^{ème} Faute disqualifiante sans rapport lors de la rencontre de RM2 B N° 2208 DU 22/01/22
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 B N° 2292 DU 13/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur LEGROS Willy licence n° VT870291 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur LEGROS Willy licence n° VT870291 de ASS CORMONTREUIL CHAMPAGNE s'établira lors du week-end du VENDREDI 01/04/2022 au DIMANCHE 03/04/2022 inclus comprenant la rencontre RM2 POULE B N° 2334 EVEIL RECY ST MARTIN 3 - ASS CORMONTREUIL CHAMPAGNE 2 du 03/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de ASS CORMONTREUIL CHAMPAGNE devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

CRD 074-2021/2022 – Monsieur DOUIB Zinnedine licence n° BC068130
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de DMU17-P2 POULE BASSE D N° 17246 DU 06/03/22
- 2^{ème} Faute Disqualifiante Sans Rapport lors de la rencontre de DMU17-P2 POULE BASSE D N° 17246 DU 06/03/22
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DMU17-P2 POULE BASSE D N° 17258 DU 19/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur DOUIB Zinnedine licence n° BC068130 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur DOUIB Zineddine licence n° BC068130 de SLUC NANCY BA s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre DMU17-P2 Poule D N° 17318 VANDOEUVRE BB - SLUC NANCY BA 2 du 30/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de SLUC NANCY BA devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

**CRD 075-2021/2022 – Monsieur VIARDIN Sébastien licence n° VT830685
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport**

1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de IDPRM-P2 POULE RELEGATION N° 1217 DU 26/02/22

2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DMU15-P2 POULE HAUTE B N° 15266 DU 19/03/22

3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DMU15-P2 POULE HAUTE B N° 15266 DU 19/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ D'infliger à Monsieur VIARDIN Sébastien licence n° VT830685 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.

La sanction de Monsieur VIARDIN Sébastien licence n° VT830685 de LA PORTE VERTE s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre DMU15-P2 POULE B N° 15338 LA PORTE VERTE 2 - CSLB BAR LE DUC du 30/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de LA PORTE VERTE devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

**CRD 076-2021/2022 – Monsieur SAIBI Tanguy licence n° VT801271
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport**

1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de PRM POULE A N° 1025 DU 27/11/21

2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de PRM POULE A N° 1025 DU 27/11/21

3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DMVE-4 POULE A N° 58 DU 21/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ D'infliger à Monsieur SAIBI Tanguy licence n° VT801271 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.

La sanction de Monsieur SAIBI Tanguy licence n° VT801271 de LONGEVILLE ST AVOLD s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre DMVE-4 POULE A N° 59 ES HAGONDANGE - METZ BC du 29/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de LONGEVILLE ST AVOLD devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

CRD 077-2021/2022 – Monsieur CHAABANE Oialid licence n° VT811439
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de DM2 A N° 15536 DU 14/11/22
- 2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DM2 A N° 15541 DU 21/11/22
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DM2 A N° 15602 DU 27/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur CHAABANE Oialid licence n° VT811439 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur CHAABANE Oialid licence n° VT811439 de WISSEMBOURG BC s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre DM2 POULE A N° 15620 WISSEMBOURG BC - SCHIRRHEIN 2 du 01/05/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de WISSEMBOURG BC devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

CRD 080-2021/2022 – Monsieur LUX Mathieu licence n° VT860095
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 POULE A N° 2068 DU 17/10/21
- 2^{ème} Faute Disqualifiante sans rapport lors de la rencontre de RM2 POULE A N° 2189 DU 23/01/22
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 POULE A N° 2287 DU 27/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur LUX Mathieu licence n° VT860095 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur LUX Mathieu licence n° VT860095 de WEITBRUCH ASCG s'établira lors du week-end du VENDREDI 22/04/2022 au DIMANCHE 24/04/2022 inclus comprenant la rencontre RM2 POULE A N° 2327 WEITBRUCH ASCG 2 - OHNHEIM CSSA du 24/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de WEITBRUCH ASCG devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

CRD 084-2021/2022 – Monsieur TAHIRI Mustapha licence n° VT831120
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de PNM POULE C N° 1215 DU 05/02/22
- 2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de PNM POULE C N° 1215 DU 05/02/22
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 POULE C N° 2319 DU 26/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur TAHIRI Mustapha licence n° VT831120 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur TAHIRI Mustapha licence n° VT831120 de AS HAUT DU LIEVRE NANCY s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre RM2 POULE C N° 2362 SLUC NANCY BASKET - AS HAUT DU LIEVRE NANCY du 30/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de AS HAUT DU LIEVRE NANCY devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

**CRD 086-2021/2022 – Monsieur PERARD Loïc licence n° VT916197
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport**

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 POULE B N° 2176 DU 15/01/22
- 2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 POULE B N° 2210 DU 19/03/22
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 POULE B N° 2313 DU 26/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ D'infliger à Monsieur PERARD Loïc licence n° VT916197 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.

La sanction de Monsieur PERARD Loïc licence n° VT916197 de EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre RM2 POULE B N° 2356 GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS 2 - EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS du 30/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

**CRD 087-2021/2022 – Monsieur PAUL Thibaut licence n° VT940275
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport**

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de PNM POULE C N° 1050 DU 09/10/21
- 2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de PNM POULE C N° 1232 DU 27/02/22
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de PNM POULE C N° 1282 DU 26/03/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ D'infliger à Monsieur PAUL Thibaut licence n° VT940275 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.

La sanction de Monsieur PAUL Thibaut licence n° VT940275 de LUDRES PONT ST VINCENT s'établira lors du week-end du VENDREDI 22/04/2022 au DIMANCHE 24/04/2022 inclus comprenant la rencontre PNM POULE C N° 1322 TETRAS BASKET VOSGES - LUDRES PONT ST VINCENT BCL du 23/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de LUDRES PONT ST VINCENT devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

CRD 088-2021/2022 – Monsieur AVENOSO Thibault licence n° VT910175
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de DM4 POULE C N° 16800 DU 12/11/21
- 2^{ème} Faute Technique coach lors de la rencontre de DM4 POULE C N° 16836 DU 21/01/22
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DM4 POULE C N° 16867 DU 03/04/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur AVENOSO Thibault licence n° VT910175 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur AVENOSO Thibault licence n° VT910175 de OSTWALD CSSO s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre DM4 POULE C N° 16881 STRASBOURG LIBELLULES BC 3 - OSTWALD CSSO du 30/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de OSTWALD CSSO devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

CRD 089-2021/2022 – Monsieur ZORIC Danijel licence n° JH831644
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 POULE D N° 2020 DU 25/09/21
- 2^{ème} Faute Disqualifiante Avec Rapport lors de la rencontre de RM2 POULE D N° 2261 DU 26/02/22
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 POULE D N° 2345 DU 01/04/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur ZORIC Danijel licence n° JH831644 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur ZORIC Danijel licence n° JH831644 de ASP STE MARIE AUX CHENES s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre RM2 POULE D N° 2368 ASPTT METZ - ASP STE MARIE AUX CHENES du 30/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de ASP STE MARIE AUX CHENES devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

CRD 090-2021/2022 – Monsieur PACK Chol Jin licence n° OH841529
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de DM2 POULE A N° 344 DU 09/01/22
- 2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DM2 POULE A N° 379 DU 02/04/22
- 3^{ème} Faute Disqualifiante Sans Rapport lors de la rencontre de DM2 POULE A N° 379 DU 02/04/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur PACK Chol Jin licence n° OH841529 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur PACK Chol Jin licence n° OH841529 de KINGERSHEIM BC s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre DM2 POULE A N° 384
BC KINGERSHEIM - EN-CTC BASKET NORD SUNDGAU 4 du 30/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de KINGERSHEIM BC devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

**CRD 091-2021/2022 – Monsieur BOCHICCHIO Florian licence n° VT900092
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport**

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 POULE D N° 2324 DU 26/03/22
- 2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 POULE D N° 2343 DU 02/04/22
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de RM2 POULE D N° 2343 DU 02/04/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ D'infliger à Monsieur BOCHICCHIO Florian licence n° VT900092 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.

La sanction de Monsieur BOCHICCHIO Florian licence n° VT900092 de CSM AUBOUE s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre RM2 POULE D N° 2365 CSM AUBOUE - METZ BC 3 du 30/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de CSM AUBOUE devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

**CRD 095-2021/2022 – Monsieur MOREL Renaud licence n° VT804974
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport**

- 1^{ère} Faute Disqualifiante Sans Rapport lors de la rencontre de DM3 POULE C N° 16177 DU 09/10/21
- 2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DM3 POULE C N° 16229 DU 25/01/22
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DM3 POULE C N° 16278 DU 09/04/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ D'infliger à Monsieur MOREL Renaud licence n° VT804974 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.

La sanction de Monsieur MOREL Renaud licence n° VT804974 de SCHIRMECK LB s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre DM3 POULE C N° 16283 STRASBOURG ASS 2 - SCHIRMECK LB du 29/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de SCHIRMECK LB devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

CRD 096-2021/2022 – Monsieur ARAUJO Sergio licence n° VT771071
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de DM4 POULE B N° 16706 DU 29/01/22
- 2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DM4 POULE B N° 16706 DU 29/01/22
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de DM4 POULE B N° 16746 DU 10/04/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur ARAUJO Sergio licence n° VT771071 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur ARAUJO Sergio licence n° VT771071 de BRUMATH UNITAS s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre DM4 POULE B N° 16751 ENT SELTZ/HATTEN-SELTZ - CTC BRUMATH-KRIEGSHEIM-ROTTELSHEIM/BRUMATH 4 du 01/05/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de BRUMATH UNITAS devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

CRD 097-2021/2022 – Monsieur HAAS François licence n° VT862737
3^{ème} Faute Technique et/ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

- 1^{ère} Faute Technique lors de la rencontre de PRM POULE A N° 15001 DU 24/10/21
- 2^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de PRM POULE A N° 15001 DU 24/10/21
- 3^{ème} Faute Technique lors de la rencontre de PRM POULE A N° 15109 DU 10/04/22

La Commission Régionale de Discipline décide :

- ✓ **D'infliger à Monsieur HAAS François licence n° VT862737 un (1) week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**

La sanction de Monsieur HAAS François licence n° VT862737 de LA WANTZENAU s'établira lors du week-end du VENDREDI 29/04/2022 au DIMANCHE 01/05/2022 inclus comprenant la rencontre PRM POULE A N° 15115 WANTZENAU (LA) ASCSP - MORSCHWILLER FCJ du 29/04/2022

Frais de procédure :

L'association sportive de LA WANTZENAU devra s'acquitter en outre du versement d'un montant de € 150.- correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure, dans les huit (8) jours à compter de l'expiration du délai d'appel.

Le Président de la Commission Régionale
de Discipline,
Christophe BIETH

